

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

1/ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE LA GEYRE

Le CM après en avoir délibéré, accepte le devis de SDEE47 pour un montant estimé à 2747.46€ soit 10% du montant HT(Total des travaux : 32 859.63€TTC).

2/ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA GEYRE

Le CM, accepte à l'unanimité, le devis de SDEE47 pour un montant de 5 644.33€TTC.

3/ ECLAIRAGE PUBLIC ARRET DE BUS RD813

Le CM, après en avoir délibéré, approuve le devis de SDEE47 de 1 394.40€ TTC avec un paiement échelonné sur 3 exercices(2012 ;2013 ;2104).

4/ DEVIS SDCI NUMERISATION RESEAU IRRIGATION MARCACHAUD

Il_s'agit d'un projet de réalisation de la cartographie calée au GPS du réseau d'irrigation et du périmètre de la collectivité visant à améliorer les fonctionnements administratif et technique.

- Connaissance précise du réseau.
- Interventions et réparations facilitées.
- Gestion du foncier et aménagement du territoire.
- Gestion des servitudes.

Le CM accepte le projet et le plan de financement :

- Montant prévisionnel : 2 898€ HT
- Subvention CG(30%) ; 869.40€

5/ REDEVANCE DES OPERATEURS COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le CM , après en avoir délibéré fixe les tarifs annuels comme suit :

Domaine public routier

- 40€ par km et par artère en souterrain.
- 53.33€ par km et par artère en aérien.

- 26.66€ par m2 au sol (installations autres que les stations radioélectriques).

Domaine public non routier

- 1333.19€ par km et par artère en souterrain et aérien ;
- 866.57€ par m2 au sol (installations autres que les stations radioélectriques) ;

6/ CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le CM , accepte à l'unanimité le contrat de la société AC'SYS destiné à la maintenance de l'ensemble du parc informatique de la commune (bibliothèque, mairie, école élémentaire) .

7/MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE(loi Richard du 31 Décembre 2012)

Après explications du Maire et délibération le CM :

Approuve :

- les modifications des statuts de V.G.A.
- la composition du conseil communautaire.

Désapprouve : la nouvelle répartition des sièges qui n'en octroie plus que 3 au lieu de 4 à Sainte -Bazille (15 contre et 3 abstentions).

8/ AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Après délibération, devant l'importance et la complexité du sujet, le CM décide de demander une dérogation pour reporter à la rentrée 2014-2015 la mise en œuvre de cette réforme.

Une réunion publique sera programmée avant les vacances d'été afin d'entendre toutes les personnes concernées par la réforme.

9/ AVANT PROJET DEFINITIF HANGAR RAPIN

Le CM après en avoir délibéré décide :

*d'approuver l'avant projet du cabinet NECHTAN estimé à 259 772.40€ TTC.

*d'accepter l'avenant qui fixe la rémunération du cabinet NECHTAN à 22 219.66€HT.

*de lancer l'appel d'offres.

10/ MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le CM décide, à l'unanimité d'entériner les modifications proposées par Mr le maire :

- rajouter « ou implantation sur une ou plusieurs limites séparatives » à l'article Ux 7.
- rajouter » ou implantation sur une ou plusieurs limites séparatives « à l'article Uxi 7 et de remplacer en zone Uxi 10 mètres de recul par 5 mètres de recul.
- De préciser à l'article Ub 12 que les aires de stationnement devront être de 2 par logement et non 2 par parcelle.

11/ CONVENTION BILAN 24H AUTO SURVEILLANCE STATION D'EPURATION

Le CM après en avoir délibéré décide d'accepter la convention 2013-1015 avec la SAUR pour la réalisation de 2 bilans auto -surveillance annuels pour un montant de 993.40€HT.

12/ TARIFS RACCORDEMENT DOMESTIQUE AU RESEAU D'IRRIGATION DU LAC DE MARCACHAUD.

Le CM décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2013 :
*forfait raccordement (jusqu'à 5 mètres du réseau existant) 450€TTC.

* supplément forfaitaire de 300€TTC par tranche de 50mètres à partir du réseau existant.